déi Lénk ESCH

Esch/Alzette, le 13 mai 2024

Concerne : **Demande de mise à l'ordre du jour du Conseil communal**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,
Monsieur le secrétaire général,

Me référant à l'article 13 de loi communale, je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal de la Ville d'Esch un point concernant **l'annonce du Ministre des Affaires intérieures de vouloir lancer dans les meilleurs délais un projet-pilote d'une police communale à Luxembourg-Ville et à Esch/Alzette**.

En fait, lors de l'Heure de questions au Gouvernement de la Chambre des Députés le 2 mai 2024, Monsieur le ministre de l'Intérieur exprimait sa volonté de réaliser un projet-pilote d'une unité de police locale dans notre commune. Ce projet-pilote débuterait - selon le ministre - au courant du mois de juin, au plus tard en juillet et serait évalué après une phase test de six mois. La mission de cette police locale consisterait à garantir et surveiller l'ordre public local en étroite collaboration avec Monsieur le Bourgmestre. Si des infractions dépassant le cadre de l'ordre public local étaient constatées par les agents de cette nouvelle entité, ceux-ci seraient amenés à appeler leurs collègues de la police.

Vu la date rapprochée du début de ce projet-pilote et vu le fait que le Collège des Bourgmestre et Échevins ne s'est pas encore prononcé publiquement sur le projet (ni en séance publique du conseil communal ni en comité de prévention communal), j'estime fort utile d'éclaircir davantage les annonces assez floues du Ministre de l'Intérieur et d'en discuter les avantages ou inconvénients potentiels.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre ainsi que Messieurs les Échevins, l'expression de ma plus haute considération.

Marc Baum
Conseiller communal